

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Délibération : **12.2016.076**

Transmis en préfecture le :

**13 décembre 2016**

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 7), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**Membres absents excusés à la séance**

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVault (jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER

**Pouvoirs**

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Yves GAVault (à partir du point 7), Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX, Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Karine GUERIN**

Les crédits affectés au budget primitif doivent parfois être ajustés pour faire face aux aléas qui surviennent en cours d'année.

Les arrêts maladies et les accidents de travail font partie des aléas qui ont marqué l'année 2016. Pour pallier ces absences et maintenir le bon fonctionnement des services, le remplacement de certains agents peut s'avérer indispensable mais il génère des coûts supplémentaires sur la masse salariale. En effet, la Ville continue de payer les salaires des agents pendant leurs arrêts alors que le remboursement des indemnités journalières est comptabilisé, avec un certain décalage dans le temps, en recettes de fonctionnement et n'intervient qu'au-delà de 60 jours de maladie consécutifs.

Aussi, compte tenu de ces aléas, des crédits supplémentaires doivent être inscrits en dépenses salariales (40 K€ pour les salaires et les charges), ainsi qu'en recettes d'indemnités journalières (remboursements sur rémunérations et sur les charges).

La prise en charge d'une grande partie des travaux d'accessibilité par le service entretien bâtiment ainsi qu'un assouplissement de la réglementation ont permis d'effectuer les travaux nécessaires pour un coût inférieur à celui prévu au budget. Il en résulte un disponible sur l'opération accessibilité de 22 k€.

Ce disponible a permis pour la grande salle du gymnase Giono de financer l'étude puis la fourniture et la pose d'éclairage de type LED plus performants sur le plan énergétique et plus économiques (coûts de maintenance) que l'ancien éclairage.

De plus, des recettes supplémentaires peuvent être inscrites (+10k€). Il s'agit de cessions de véhicules qui peuvent être vendus aux enchères sur Internet du fait du rajeunissement d'une partie du parc automobile. Enfin, la section d'investissement a été équilibrée comptablement en prévoyant des crédits complémentaires (+10 k€) au titre des dépenses imprévues.

Considérant la nécessité d'ajuster le budget primitif 2016,

Vu la délibération n°06.2016.059 du 27 septembre 2016 relative à la décision modificative n°1,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 telle que détaillée ci-dessous équilibrée en dépenses et en recettes.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 / Nature 64131 Rémunération principale	30 000	
Chapitre 012 / Nature 6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000	
Chapitre 013 / Nature 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel		40 000
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opération 599 / Nature 2135 Fourniture et pose de leds pour Giono	+ 22 000,00	
Opération 307 ACCES/ Nature 2135 Aménagements et installations pour mettre en accessibilité les bâtiments	- 22 000,00	
Chapitre 024 / Nature 024 Produit des cessions d'immobilisations (ventes)		+10 000,00
Chapitre 020 / Nature 020 Dépenses imprévues	+ 10 000	
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine GUERIN,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



### Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.